

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20210705-017

du 05 juillet 2021

n°017

page 1/3

EXTRAIT :

**GRAND
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

PRESENTS (52) : JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), F. BONNARD, D. CATHÉLIN, O. LANDREAU, L. ROY, Y. ERGUL, E. AZIHARI, J. MARECOT, J. MELQUIOND, F. BRAUD, M. FRESNEAU, C. FARINEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, H. PREHER, S. GUEGUEN, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, D. SIMON, M. LATUS, C. CIBERT, M. FAVREAU, N. MARQUES-NAULEAU, B. LAVILLE (suppléant de B. de COURREGES), Y. TARTARIN, A. GEORGES (suppléant de P. GUÉNAIRE), F. MERCHADOU, H. COLIN, F. PIERRON, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), N. TAUREAU (suppléante de S. MIGEON), T. TRIPHOSE, C. MICHAUD, C. PIAULET, V. LEAU, G. WIBAUX, E. BAILLY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, D. CHAINE, P. POUPIN, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, P. BERNARD, J. BOISSON

POUVOIRS (16) : JP. ABELIN donne pouvoir à A. PICHON

I. RABUSSIER donne pouvoir à H. COLIN

C. PÉPIN donne pouvoir à L. JUGÉ

H. MATTARD donne pouvoir à L. JUGÉ

M. LAVRARD donne pouvoir à Y. ERGUL

T. BAUDIN donne pouvoir à E. AZIHARI

P. CANTINOLLE donne pouvoir à J. MARECOT

A. MESSAOUDENE donne pouvoir à J. MELQUIOND

JM. MEUNIER donne pouvoir à F. BRAUD

E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à M. FRESNEAU

L. RABUSSIER donne pouvoir à C. FARINEAU

B. ROUSSENQUE donne pouvoir à H. PREHER

G. PRINCET donne pouvoir à S. RAYNAUD

F. REBY donne pouvoir à AF. BOURAT

P. AZILE donne pouvoir à O. LANDREAU

P. BAZIN donne pouvoir à P. BARAUDON

EXCUSES (13) : B. BIET, B. HENEAU, A. NOEL, P. BIGOT, F. SOURIAU, V. DESIRE, L. DUFFAULT, S. CHAPUT, P. BARBOT, T. PRIEUR, P. LECLERC, M. GODET, F. SCHMITT

Nom du secrétaire de séance : yannick TARTARIN

RAPPORTEUR : Monsieur Cyril CIBERT

OBJET : Projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) - Adhésion à l'association nationale et co-financement du poste de direction

Cette délibération vient compléter l'engagement politique pris lors du bureau communautaire du 22 mars 2021 (délibération n°12), pour que la candidature du projet TZCLD de notre territoire soit éligible à l'appel à projet national.

Suite aux lois suivantes :

- Loi de février 2016 pour 10 territoires d'expérimentation sur 5 ans.

- Loi du 14 décembre 2020, elle ouvre l'expérimentation à 50 territoires supplémentaires sur 5 ans,

Il a été démontré que la première expérimentation a permis de créer près de 1 000 emplois depuis 2016 au sein de structures ad hoc nommées Entreprises à But d'Emploi (EBE), dans des secteurs qui ne viennent pas concurrencer les entreprises présentes des bassins d'emplois concernés.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20210705-017

du 05 juillet 2021

n°017

page 2/3

Le projet issu du territoire de Grand Châtellerault et couvrant le bassin d'emploi de Cenon Sur Vienne, Scorbé-Clairvaux, Naintré, Thuré et Colombiers a été présenté lors de la conférence des maires du 7 juin dernier.

* * * * *

VU la LOI n° 2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée,

VU la LOI n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée »,

VU l'arrêté du 7 juin 2021 relatif à l'approbation du cahier des charges "Appel à projets - Expérimentation "territoire zéro chômeur de longue durée" " "

CONSIDERANT que le périmètre du projet TZCLD en cours sur notre territoire concerne 400 demandeurs d'emploi longue durée et que ce sont leurs compétences qui font émerger le potentiel d'activités et les possibilités d'emplois,

CONSIDERANT que les 4 axes d'activités identifiés sont les suivants :

1. RECYCLAGE (en partenariat avec AUDACIE et EMMAUS)
 - Création d'une galerie du ré-emploi (récupération, réparation, remise en vente d'objets mis au rebus)
 - Travaux de tri et démantèlement pour optimiser les filières de recyclage
2. ALIMENTATION EN CIRCUITS COURTS ET LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE
 - Création d'une conserverie anti-gaspi fruits, légumes et plantes sauvages
 - Création d'une champignonnière
3. EXPÉRIMENTATION AGRICOLE DURABLE
 - Création d'une micro-ferme et d'une forêt comestible
4. SERVICES SUPPLÉMENTAIRES AUX HABITANTS, COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES .

CONSIDERANT que le projet prévoit le recrutement potentiel de 120 ETP en CDI sur 2 ans,

CONSIDERANT que le financement de ces emplois conventionnés sera de 22 000 euros/an/ETP et qu'une aide à l'amorçage des projets à hauteur de 5 000 euros par emploi ETP sera créé,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'adhérer à l'association Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) nationale, à hauteur de 500 euros par an afin d'obtenir une veille nationale sur le sujet et d'acter notre soutien à la démarche,

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le

6 JUL 2021

ID : 086-248600419-20210705-CC_20210705_017-DE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLE RAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20210705-017

du 05 juillet 2021

n°017

page 3/3

Ce montant sera payé sur la ligne 90.10/6281/4520

- de participer au financement des 6 premiers mois de salaire du directeur de l'EBE « Le Ressort », à hauteur de 10 000 euros, afin d'accélérer l'ingénierie du dossier de candidature et la structuration de la galerie du réemploi, qui sera la première phase du démarrage d'activité, et la finalisation des budgets et projets par axes d'activité.

Ce montant sera payé sur la ligne 90.10/6574/4520

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires
institutionnelles et juridiques
Céline NICOU



